



**Conséquences sportives
liées à l'arrêt des championnats
Saison 2019/2020**

Suite aux décisions complémentaires prises par le COMEX en date du 11 mai 2020 et notamment celles concernant les championnats en plusieurs phases, je vous présente les conséquences sportives pour la catégorie Séniors Féminines.

Rappel des règles :

- ☐ Si la moitié au moins des matchs de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars 2020,
- ☐ A défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente,
- ☐ Le classement devra se faire au quotient (nombre de points / nombre de matchs) lorsque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs.

Catégorie Séniors Féminines

Considérant que **moins de 50% des matchs** ont été réalisés en Phase 2, nous ne pouvons tenir compte de cette phase et nous reporter à la Phase 1.

La Phase 1 est organisée en 2 groupes distincts.

- Poule A : égalité entre le F.C. Corbières-Méditerranée et l'U.S.A de Pezens (25 points pour chaque équipe),
- Poule B : égalité entre le F.C. Briolet et l'Olympique Saint-Papoul (25 points pour chaque équipe).

Pour départager les équipes à égalité, nous nous reportons **au règlement sportif et financier** du District de l'Aude de Football.

- Article 14 : « En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs adversaires, ceux-ci sont départagés d'après les points obtenus dans le ou les matches les ayant opposés, étant entendu qu'une équipe ayant un match "perdu par forfait ou pénalité" dans l'une de ces rencontres est classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle »

Poule A : le F.C. Corbières-Méditerranée a battu l'U.S.A. Pezens par 2 buts à 1 (17/11/19)

Poule B : le F.C. Briolet a battu l'Olympique Saint-Papoul par 1 but à zéro (23/11/19)

Le F.C. Corbières Méditerranée (Poule A) et le F.C. Briolet (Poule B) sont considérés comme les équipes de tête de chaque poule.



- Article 14 : « En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de la différence entre buts marqués et buts concédés par chaque équipe au cours des rencontres visées au paragraphe précédent et ensuite, si besoin est, de la différence entre buts marqués et buts concédés au cours de l'ensemble des rencontres. »

Différences de buts générales des deux équipes

Poule A : F.C. Corbières Méditerranée : +19

Poule B : F.C. Briolet + 26

Le départage final des équipes séniors féminines audoises s'établit comme suit :

- 1. F.C. Briolet**
- 2. F.C. Corbières Méditerranée**
- 3. U.S.A. Pezens**
- 4. Olympique Saint-Papoul**

Accessions en Séniors Féminines Régional :

Le District de l'Aude propose à la Ligue l'accession du **F.C. Briolet**.

Le club accédant est informé par le District de l'Aude de Football qu'il devra remplir les obligations ci-dessous au 30 avril 2021 :

- ☐ Educateur responsable de l'équipe titulaire du module U19/séniors,
- ☐ 1 équipe engagée en U13F, U15F ou U18F,
- ☐ 12 licenciées entre U6F et U11F.

Dans le cas inverse, le club se verra :

- sanctionner d'une amende de 100 €,
- retirer 3 points au classement final,
- reléguer d'office en fin de saison 2020/2021.

Relégations Séniors F Régional en District :

Olympique Cuxac d'Aude (Forfait Général)

Equipes audoises Séniors F au niveau régional pour la saison 2020/2021 :

R1 : F.F. Bassin Carcassonnais

R2 : F.C. Briolet (Montée)